

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.08.2022, Révision 12.08.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 1 / 14

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Coltogum® Coupe-feu acrilico
UFI: V4SU-XYQV-F10C-P59E

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1 Utilisations pertinentes**

Revêtement d' étanchéité

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Allchemet AG
Werkstrasse 4
6020 Emmenbrücke / SUISSE
Téléphone +41 (0) 848 00 00 88
Site internet www.allchemet.ch
E-mail info@allchemet.ch

Secteur informatif**Informations techniques** Technik +41 (0) 848 00 00 88 / info@allchemet.ch**Fiche de Données de Sécurité** sdb@chemiebuero.de**1.4 Numéro d'appel d'urgence****Organe consultatif** 145 (24h) oder +41 44 251 51 51 (24h)**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]**

Pas de classification.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger Aucun**Mention d'avertissement** Aucun**Mentions de danger** Aucun**Conseils de prudence** Aucun**Caractéristique particulière** EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
Produit traité aux conservateurs METHYLISOTHIAZOLINONE - CMIT/MIT.

Contient: 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, Masse réactionnelle de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one. EUH208 Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers**Dangers pour la santé** La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.**Dangers pour l'environnement** Cette substance / ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des concentrations égales ou supérieures à 0,1%.
La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.**Autres dangers** Pas de dangers particuliers connus.

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.08.2022, Révision 12.08.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 2 / 14

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
0,1 - < 1	Ethylène-glycol CAS: 107-21-1, EINECS/ELINCS: 203-473-3, EU-INDEX: 603-027-00-1, Reg-No.: 01-2119456816-28-XXXX GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - STOT RE 2: H373
0,01 - < 0,05	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one CAS: 2634-33-5, EINECS/ELINCS: 220-120-9, EU-INDEX: 613-088-00-6, Reg-No.: 01-2120761540-60-XXXX GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Eye Dam. 1: H318 - Skin Irrit. 2: H315 - Skin Sens. 1: H317 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 2: H411, Facteur M (toxicité aiguë): 1 SCL [%]: >= 0,05: Skin Sens. 1: H317
< 0,0015	Masse réactionnelle de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one CAS: 55965-84-9, EINECS/ELINCS: 911-418-6, Reg-No.: 01-2120764691-48-XXXX GHS/CLP: Acute Tox. 3: H301 - Acute Tox. 2: H310 H330 - Skin Corr. 1C: H314 - Eye Dam. 1: H318 - Skin Sens. 1A: H317 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 1: H410 - EUH071, Facteur M (toxicité aiguë): 100, Facteur M (chronique): 100 SCL [%]: >= 0,0015: Skin Sens. 1A: H317, 0,06 - <0,6: Skin Irrit. 2: H315, >= 0,6: Skin Corr. 1C: H314, 0,06 - <0,6: Eye Irrit. 2: H319, >= 0,6: Eye Dam. 1: H318

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau chaude. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Demander l'avis d'un médecin. Ne jamais verser un liquide dans la bouche d'une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.
Transmettre cette fiche au médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Produit non combustible. Choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.
Agent d'extinction non approprié	jet d'eau

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.08.2022, Révision 12.08.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 3 / 14

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
oxyde de carbone (CO)

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
Eviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser un vêtement de protection individuel.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.
Protéger la peau en appliquant une pommade.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Ne pas stocker avec des agents oxydants.
Conserver les récipients hermétiquement fermés.
Protéger du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.08.2022, Révision 12.08.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 4 / 14

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants possédants une valeur limite d'exposition (CH)**

Substance
Ethylène-glycol
CAS: 107-21-1, EINECS/ELINCS: 203-473-3, EU-INDEX: 603-027-00-1, Reg-No.: 01-2119456816-28-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 10 ppm, 26 mg/m ³ , 4x, H, SS:C
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 20 ppm, 52 mg/m ³

DNEL

Substance
Ethylène-glycol, CAS: 107-21-1
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 35 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 106 mg/kg bw/d
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 7 mg/m ³
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 53 mg/kg bw/d
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, CAS: 2634-33-5
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 0.966 mg/kg bw/d (AF=100)
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 6.81 mg/m ³ (AF=25)
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 1.2 mg/m ³ (AF=50)
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 0.345 mg/kg bw/d (AF=200)
Masse réactionnelle de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one, CAS: 55965-84-9
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 0,04 mg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 0,02 mg/m ³
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à court terme, 0,11 mg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,09 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 0,02 mg/m ³
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 0,04 mg/m ³

PNEC

Substance
Ethylène-glycol, CAS: 107-21-1
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 199,5 mg/kg
Sol, 1,53 mg/kg
Sédiment (Eau douce), 37 mg/kg
Eau de mer, 1 mg/L
Eau douce, 10 mg/L
Sédiment (Eau de mer), 3,7 mg/kg
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, CAS: 2634-33-5
Sédiment (Eau douce), 49.9 µg/kg dw
Eau douce, 4.03 µg/L (AF= 10)
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 1.03 mg/L (AF= 10)
Sédiment (Eau de mer), 4.99 µg/kg dw
Sol, 3 mg/kg dw (AF= 10)
Eau de mer, 0.403 µg/L (AF= 100)
Masse réactionnelle de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one, CAS: 55965-84-9
Sol, 0,01 mg/kg soil dw
Eau douce, 3,39 µg/L

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.08.2022, Révision 12.08.2022	Version 04. Remplace la version: 03	Page 5 / 14
---	-------------------------------------	-------------

Eau de mer, 3,39 µg/L
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 0,23 mg/L
Sédiment (Eau douce), 0,027 mg/kg sédiment dw
Sédiment (Eau de mer), 0,027 mg/kg sédiment dw

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
Protection des yeux	lunettes de protection (EN 166:2001)
Protection des mains	Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants. > 0,11 mm, Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374-1/-2/-3).
Protection corporelle	vêtement de protection léger
Divers	Eviter le contact avec les yeux et la peau. Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers.
Protection respiratoire	Non indispensable sous des conditions normales.
Risques thermiques	Non déterminé
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement	Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.08.2022, Révision 12.08.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 6 / 14

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	pâteux
Couleur	blanc
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	7 - 9
Valeur du pH [1%]	Pas d'information disponible.
Point d'ébullition [°C]	100
Point d'éclair [°C]	> 100
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Le produit n'est pas explosible.
Limite inférieure d'explosion	Non applicable
Limite supérieure d'explosion	Non applicable
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité [g/cm ³]	1,59 (20 °C / 68,0 °F)
Densité relative	Pas d'information disponible.
Densité de versement [kg/m ³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	Miscible
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Non applicable
Viscosité cinématique	> 21 mm ² /s
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	0
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.
Caractéristiques des particules	Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

Aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.08.2022, Révision 12.08.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 7 / 14

10.5 Matières incompatibles

Pas d'information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune décomposition si utilisé et stocké conformément aux spécifications.

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.08.2022, Révision 12.08.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 8 / 14

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë

Substance
Ethylène-glycol, CAS: 107-21-1
LD50, oral, rat, 4000 mg/kg
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, CAS: 2634-33-5
LD50, oral, rat, 454 mg/kg
Masse réactionnelle de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one, CAS: 55965-84-9
LD50, oral, rat, 64 mg/kg

Toxicité dermale aiguë

Substance
Ethylène-glycol, CAS: 107-21-1
LD50, dermique, lapin, 9530 mg/kg
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, CAS: 2634-33-5
LD50, dermique, rat, > 2000 mg/kg
Masse réactionnelle de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one, CAS: 55965-84-9
LD50, dermique, lapin, 87 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Substance
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, CAS: 2634-33-5
LC50, inhalatoire (brouillard), rat, 0,5 mg/l (4h) (US-EPA OPPTS 870.1300)
LC50, inhalatoire (brouillard), 0,4 mg/l (4h) (OECD 403)
Masse réactionnelle de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one, CAS: 55965-84-9
LC50, inhalatoire, rat, 0,33 mg/L 4h

Lésions oculaires graves/irritation oculaire En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Masse réactionnelle de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one, CAS: 55965-84-9
œil, lapin, Etude in vivo, corrosif

Corrosion cutanée/irritation cutanée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Masse réactionnelle de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one, CAS: 55965-84-9
dermique, lapin, OECD 404, corrosif

Sensibilisation respiratoire ou cutanée EUH208: Peut produire une réaction allergique.
Méthode de calcul
Étiquetage en fonction des limites de concentration de la substance spécifique.

Substance
Masse réactionnelle de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one, CAS: 55965-84-9
dermique, Etude in vivo, sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.08.2022, Révision 12.08.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 9 / 14

organes cibles – exposition répétée

Substance
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, CAS: 2634-33-5
NOAEL, oral, rat, 69 mg/kg bw/day
Masse réactionnelle de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one, CAS: 55965-84-9
NOAEL, dermique, rat, 0,1 mg/kg bw/day, Etude in vivo, Les effets observés ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
NOAEL, oral, Chien, 22 mg/kg bw/day, OECD 409, Les effets observés ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
NOAEC, inhalatoire, rat, 2,36 mg/m ³ , OECD 413, Les effets observés ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Mutagenèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Masse réactionnelle de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one, CAS: 55965-84-9
Etude in vitro, aucun effet nocif observé

Toxicité sur la reproduction

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, CAS: 2634-33-5
NOAEL, oral, rat, 112 mg/kg bw/day, aucun effet nocif observé
Masse réactionnelle de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one, CAS: 55965-84-9
NOAEL, oral, rat, 100 mg/kg bw/day, OECD 415, aucun effet nocif observé, Effect on developmental toxicity,
NOAEL, oral, rat, 22,7 mg/kg bw/day, OECD 416, aucun effet nocif observé, Effects on fertility,

Cancérogénèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Masse réactionnelle de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one, CAS: 55965-84-9
NOAEL, oral, rat, 17,2 mg/kg bw/day, OECD 453, aucun effet nocif observé

Danger par aspiration

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien Pas d'information disponible.

Autres informations Aucun

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.08.2022, Révision 12.08.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 10 / 14

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Substance
Ethylène-glycol, CAS: 107-21-1
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 40761 mg/l
EC50, (48h), Daphnia magna, > 100 mg/l
EC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 6500 mg/l
EC50, (96h), Pseudokirchneriella subcapitata, 6500 - 13000 mg/l
EC50, Pseudomonas putida, 10000 mg/l (17 h)
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, CAS: 2634-33-5
LC50, (96h), Rainbow trout, 1.6 mg/L (OECD 203)
EC50, (72h), Selenastrum capricornutum, 0.11 mg/L (OECD 201)
EC50, (48h), Daphnia magna, 3.27 mg/L (OECD 202)
NOEC, (72h), Selenastrum capricornutum, 0,04 mg/L (OECD 201)
NOEC, (21d), Daphnia magna, 1.2 mg/L (OECD 211)
NOEC, (28d), Rainbow trout, 0.21 mg/L (OECD 215)
Masse réactionnelle de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one, CAS: 55965-84-9
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 0,22 mg/L OECD 203
EC50, (48h), Daphnia magna, 0,1 mg/L OECD 202
EC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, 0,048 mg/L OECD 201
EC50, (48h), Skeletonema costatum, 0,0052 mg/L (ISO 10253) RAC
NOEC, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, 0,0012 mg/L OECD 201
NOEC, (48h), Skeletonema costatum, 0,00064 mg/L (ISO 10253) RAC
NOEC, (21d), Daphnia magna, 0,004 mg/L OECD 211
NOEC, (28d), Oncorhynchus mykiss, 0,098 mg/L OECD 215

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	Pas d'information disponible.
Comportement dans les stations d'épuration	Pas d'information disponible.
Biodégradabilité	CAS 107-21-1: Le produit est facilement biodégradable. CAS 2634-33-5: Le produit n'est pas facilement biodégradable. CAS 55965-84-9: Le produit n'est pas facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

CAS 107-21-1: log Kow = -1,36
CAS 2634-33-5: log Kow = 0,7
CAS 55965-84-9: log Kow = 0,7

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'information disponible.

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.08.2022, Révision 12.08.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 11 / 14

12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
De part sa formulation, le produit contient un halogène lié organiquement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Disposition du même rang avec le traiter/l'autorité au besoin.

Catalogue européen des déchets
(recommandé) 080410

Emballage non nettoyé

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.
Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets
(recommandé) 150102
150104

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.08.2022, Révision 12.08.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 12 / 14

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas d'information disponible.

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2021); IMDG-Code (2021, 40. Amdt.); IATA-DGR (2022)

RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (CH): Ordonnance sur les produits chimiques - Ochim; Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques - ORRChim; Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs - OPAM; Ordonnance sur les mouvements de déchets - OMoD; Ordonnance du DFI sur les générateurs d'aérosols

- VeVa Code 080410

- VOC-part [%] 0,95%
0,95%
15,8 g/l
15,8 g/l

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM): Non applicable
Non applicable

- Observer les restrictions d'emploi Non applicable
Non applicable

- VOC (2010/75/CE) 0,95 %
15,8 g/l

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, une appréciation de sécurité des matières n'a pas été réalisée.

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.08.2022, Révision 12.08.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 13 / 14

SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H314 Corrosif pour les voies respiratoires.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H310+H330 Mortel par contact cutané ou par inhalation.
H301 Toxique en cas d'ingestion.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H302 Nocif en cas d'ingestion.

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EL50 = Median effective loading
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
EmS = Emergency Schedules
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IVIS = In vitro irritation score
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
LL50 = Median lethal loading
LQ = Limited Quantities
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.08.2022, Révision 12.08.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 14 / 14

Positions modifiées

SECTION 2 ajouté: Cette substance / ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des concentrations égales ou supérieures à 0,1%.

SECTION 4 ajouté: Ne jamais verser un liquide dans la bouche d'une personne inconsciente.

SECTION 4 ajouté: Ne pas faire vomir.

SECTION 6 ajouté: Veiller à assurer une aération suffisante.

SECTION 7 ajouté: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

SECTION 7 ajouté: Protéger du gel.

SECTION 7 ajouté: Éviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser un vêtement de protection individuel.

SECTION 7 ajouté: Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

SECTION 11 ajouté: Étiquetage en fonction des limites de concentration de la substance spécifique.

SECTION 12 ajouté: Le produit n'est pas facilement biodégradable.

SECTION 12 ajouté: Le produit est facilement biodégradable.

Copyright: Chemiebüro®